

Situation universitaire de l'ethnologie européenne en Belgique

L'ETHNOLOGIE EUROPÉENNE OCCUPE déjà une place considérable dans les quatre universités traditionnelles existantes. Dans les centres universitaires d'Etat d'Anvers et de Mons des cours sur l'ethnologie européenne ne sont pas encore organisés. La situation se présente comme suit, par ordre alphabétique des villes universitaires, et sur la base des données qui m'ont été procurées par les titulaires des cours.

J'ai l'honneur de leur exprimer ici mes vifs remerciements pour leur aide précieuse.

1. Université Libre de Bruxelles (U.L.B.)

Le cours est intitulé « Arts et Traditions populaires d'Europe ». Le domaine embrassé est l'ethnologie européenne, étayée par les données et les méthodes de folklore. Il est inscrit dans le cadre de la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques, section « Sciences Sociales », elle-même subdivisée en deux sous-sections.

Le programme constitue un cours (30 heures par an) obligatoire pour les étudiants de la section A « pays industrialisés » (cette section correspond à l'orientation sociologique), et à option pour ceux de la section B « pays en voie de développement » (cette section correspond à l'orientation ethnologique). Le cours est doublé d'un séminaire libre de 30 heures par an.

A titre d'exemple, le sujet traité pendant l'année académique 1967-1968 est « la fête au village ». Le séminaire libre ajoute, au cours *ex cathedra*, un apprentissage pratique du travail sur le terrain et du traitement des données. Pour cette même année, le cours est obligatoire pour 15 étudiants inscrits à la « section A », et 5 étudiants en « section B » ont opté pour lui. Pour le séminaire, dont la création vient d'être décidée et annoncée, les chiffres ne sont pas encore connus.

Le cours d'« Arts et Traditions populaires d'Europe », est donné par M. Albert Doppagne, chargé de cours à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques de l'U.L.B. M. Doppagne est aussi directeur du Centre d'Etude des Arts, Traditions et Parlers Populaires de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B. Les thèmes de recherche du Centre sont jumelés, pour une part avec ceux du cours, et les étudiants peuvent profiter de son activité, sa documentation et ses moyens de recherche pour élaborer leurs travaux de licence et de doctorat.

Ce cours est l'objet d'un examen pour tous les étudiants de la section A, et pour ceux de la section B qui l'ont choisi, examen nécessaire pour l'octroi du titre de « licencié en sciences sociales ».

De plus, les étudiants qui ont suivi le cours peuvent présenter leur « mémoire de licence » dans son cadre, et sous la direction du professeur qui en est chargé.

Des sujets de thèse de doctorat peuvent être choisis dans le domaine de l'ethnologie européenne et du folklore, le promoteur du travail étant alors chargé du cours d'Arts et Traditions Populaires d'Europe. La thèse, présentée avec succès, donne droit au titre de « docteur en sciences sociales ».

2. Université d'Etat de Gand.

Les cours se rapportant à l'ethnologie européenne donnés à l'Institut Supérieur d'Art et d'Archéologie, rattaché à la Faculté de Philologie et Lettres, sont les suivants :

en candidature :

(a) « Inleiding tot de primitieve kunst en de volkskunst » [Introduction à l'art primitif et à l'art populaire], 30 heures par an, sections « Antiquité » et « Moyen-Age—Temps Modernes ».

(b) « Encyclopedie van de primitieve kunst en van de volkskunst » [Encyclopédie de l'art primitif et de l'art populaire], 30 heures par an, section « Antiquité ».

(c) « Oefeningen toegepast op de kunstgeschiedenis: primitieve kunst en volkskunst » [Exercices appliqués à l'histoire de l'art: art primitif et art populaire], 30 heures par an, section « Antiquité ».

en licence :

(a) « Volkskunde 1^o deel: vergelijkende volkskunde » [Ethnologie européenne 1^o partie: ethnologie européenne comparative], 60 heures par an, section « Histoire d'art et d'archéologie non occidentale ».

(b) « Volkskunde 2^o deel: volkskunst en Europese etnografie » [Ethnologie européenne 2^o partie: art populaire et ethnographie européenne], 60 heures par an, section « Histoire d'art et d'archéologie non occidentale ».

Le domaine embrassé est donc l'ethnographie européenne avec une attention particulière pour l'étude des arts populaires. Ces cours sont des cours à option pour les autres sections de la licence.

A côté de ces cours, il existe un cours d'introduction à l'ethnologie (générale) au niveau de la candidature et un cours d'ethnologie (générale) au niveau de la licence, qui sont à considérer comme des cours importants et même nécessaires pour la formation des spécialistes en ethnologie européenne.

Tous ces cours sont intégrés dans le programme de l'Institut Supérieur d'Art et d'Archéologie, mais sous forme de cours facultatifs, comptant comme cours à option (3^o option) pour toutes les licences de philosophie et lettres.

En dehors des étudiants pour qui les cours sont obligatoires, le cours de « volkskunde » est suivi chaque année par des étudiants en philologie germanique, romane et classique, en histoire, en langues slaves (entre 20 et 50).

Il est possible pour les licenciés d'histoire de l'art et de philosophie et lettres d'obtenir un doctorat de philosophie et lettres sur une thèse traitant d'un sujet se rapportant aux arts et traditions populaires et un « doctorat spécial » ou un « diplôme d'agrégé de l'enseignement supérieur » en « volkskunde » [ethnologie européenne] ou en « volkskunst » [art populaire].

Les cours sont donnés par le Professeur P.J. Vandenhoute, titulaire de la chaire d'art primitif. Il existe à Gand un service intitulé « Seminarie voor Primitieve Kunst, Etnologie en Volkskunde » [Séminaires d'Art primitif, d'Ethnologie et d'Ethnologie Européenne], avec comme directeur le Professeur Vandenhoute. La troisième section a comme institut de recherches le « Seminarie voor Volkskunde » [Séminaire d'Ethnologie Européenne], dont le personnel scientifique permanent consiste en un chef de travaux (l'auteur de cet article).

3. Université d'Etat de Liège.

Le cours s'intitule « Folklore wallon et folklore comparé ». Il traite surtout des cultures spirituelle et matérielle. C'est un cours libre renouvelable annuellement sur demande, donné par M. E. Legros, chargé de cours associé (pour la dialectologie).

Le cours est suivi comme cours à option (3^o option) par les licenciés de philosophie et lettres, presque tous étudiants de philologie romane, rarement de philologie germanique et d'histoire (environ 15 étudiants en général).

Des mémoires de folklore sont rédigés par certains étudiants en philologie romane. Ces mémoires concernent souvent à la fois la dialectologie et le folklore.

4. Université Catholique de Louvain.

A. Section néerlandaise.

Les cours s'intitulent :

(a) « *Nederlandse Volkskunde en methoden der moderne Volkskunde* » [Ethnologie néerlandaise et méthodes de l'ethnologie européenne moderne].

(b) « *Volkskunde en Volkskunst* [Ethnologie européenne et art populaire].

Ils traitent des cultures spirituelle et matérielle et d'art populaire. Ils font partie respectivement de deux groupes d'études : « études germaniques », d'une part, et « histoire d'art et d'archéologie », d'autre part.

Les étudiants qui suivent ces cours (environ 60 étudiants) sont donc des personnes qui obtiennent le diplôme de licencié de philologie germanique ou d'archéologie et histoire de l'art. Ils peuvent ensuite obtenir le doctorat au moyen d'une thèse traitant des sujets embrassés par les cours. Cette année académique, une cinquantaine de mémoires de licence et six thèses de doctorat sont en cours.

A l'heure actuelle un séminaire (« *Seminarie voor Volkskunde* ») est organisé sous la direction du titulaire de la chaire, le Professeur K.C. Peeters. Depuis 1967, il est assisté par un aspirant avec mandat de recherche scientifique, le licencié S. Top.

B. Section française.

Titre des cours :

(a) *Folklore gallo-romain et méthodes de folklore moderne*. Il s'agit d'un cours facultatif, donné aux étudiants de philologie et d'histoire, qui peut être choisi comme troisième cours à option, en licence.

(b) *Arts populaires*, cours à option, en licence, donné aux étudiants d'art et archéologie.

Le premier cours comporte une partie générale : historique du mouvement folklorique spécialement en Wallonie, tendances actuelles, questions de méthodes, musées, bibliographie. La seconde partie est consacrée à l'étude de questions spéciales en application des méthodes. Ces sujets varient d'une année à l'autre.

Le folklore est ainsi traité comme une science auxiliaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, l'aspect historique l'emportant sur l'aspect sociologique.

Il n'existe pas de Licence de folklore ni d'ethnologie. Les mémoires de Licence de « Philosophie et Lettres » et d'« Art et Archéologie » peuvent secondairement se rapporter au folklore. Il existe aussi un cours de folklore en candidature d'éducation physique, une heure en première année et une heure en seconde, donné par le Professeur A. Goosse.

Le personnel enseignant de la chaire se compose de M. André Goosse, professeur ordinaire, et M. Joseph Roland, professeur extraordinaire.

Les débouchés prévisibles pour les licenciés qui ont suivi des cours d'ethnologie européenne sont la recherche, le travail dans les musées spécialisés, l'enseignement universitaire, l'éducation générale des adultes par les associations spécialisées, la formation des guides touristiques, les techniques de diffusion collective et autres.

Dr René Haeseryn, Gand